

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC MALAKOFF 75 B AVENUE PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme AIT HAMOUDA Maïssa, gérant de la société A-H-A-M, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 65 RUE CHAUVELOT 92240 MALAKOFF, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	151 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94800 VILLEJUIF
Nombre de parts	45
Montant versé	450 €
2e associé	M AIT HAMOUDA 151 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94800 VILLEJUIF
Nombre de parts	55
Montant versé	550 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Lu et approuvé

JST06

Maïssa AH

Mourad

A-H

